

**Philippe FOLLIOT**

Député du Tarn

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**

**Ministre de l'Éducation nationale**

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle

75007 Paris

Réf : PF/JH/17-10-031

Paris, le 5 octobre 2017

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la création d'une agrégation de langues de France par arrêté en date du 15 mars 2017 et sur l'ouverture, en 2018, de la première session pour le breton, le corse et l'occitan.

La création d'une agrégation était une revendication ancienne pour les associations et notamment les associations défendant la langue occitane. Elle signifie, pour les professeurs, la possibilité de promotion et de reconnaissance.

Aujourd'hui, se pose une nouvelle question, celle du nombre de postes accordées pour la session 2018 qui devrait être bientôt publié. De nombreux professeurs se sont déjà inscrits au concours et l'attente est très forte.


La langue occitane recouvre 32 départements. Or, le taux d'encadrement pour cette langue est très inférieur aux autres taux. Entre 2002 et 2012, le nombre de professeurs recrutés par département des aires concernés était de 38 pour le basque, 19,5 pour le corse, 19 pour le catalan, de 8,5 pour le breton et de 2,3 pour l'occitan.

Ainsi, les associations souhaiteraient que le recrutement d'agrégés d'occitan-langue d'oc se fasse chaque année et propose un nombre de postes à la hauteur de la dimension démographique et de l'importance de l'occitan.

Monsieur le Ministre, il me serait agréable que vous me communiquiez les conditions de recrutements d'agrégés notamment pour l'occitan afin de rassurer les associations et valoriser ce patrimoine national.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées *et amicales*.

Philippe FOLLIOT



Député du Tarn